

# **ESPACE PRODUCTION INTERNATIONAL SA**

1 Rue de l'Europe - 67520 MARLENHEIM  
Société Anonyme au capital de 6 498 908 €  
RCS Saverne n° B 390 625 382

## **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 Décembre 2008

**MAZARS**

**SEGEC**

## **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Aux actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2008 sur:

- le contrôle des comptes annuels de la société EPI, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **2 Justification des appréciations**

La crise financière, qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique, emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. C'est dans ce contexte particulier que nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance, en application des dispositions de l'article L823-9 du Code de Commerce :

### *Estimations significatives*

La note 3- « Notes sur le bilan » décrit les modalités d'évaluation des titres de participation et des créances rattachées. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives, nous avons vérifié le caractère approprié des estimations effectuées ainsi que des données et hypothèses de base sur lesquelles elles sont fondées. Nous nous sommes également assurés que l'information adéquate est fournie dans l'annexe des comptes.

La note 3- « Notes sur le bilan » relative aux immobilisations incorporelles indique que des tests de valeur ont été réalisés et qu'ils conduisent à ne pas constater de dépréciation complémentaire. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives, nous avons vérifié les données de base et les hypothèses sur lesquelles reposent ces estimations. Nous avons également vérifié que l'information appropriée est communiquée dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3 Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,

**ESPACE PRODUCTION  
INTERNATIONAL SA**

*Comptes Annuels*

*Exercice clos le*

*31 Décembre 2008*

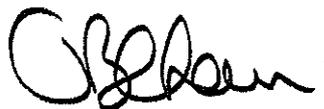
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

*Fait à Courbevoie et Mulhouse, le 27 avril 2009*

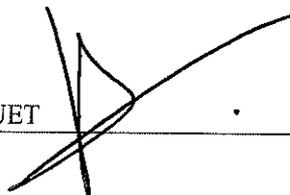
Les commissaires aux comptes

**MAZARS:**



Jean-Brice de TURCKHEIM

**SEGEC :**



Frédéric PIQUET